



Séparation récupération de bien inexistant

Par Alandefever

Bonjour,

Ma mère s'est séparé de son conjoint (qui est une pourriture, manipulateur et violeur par dessus le marché)

Ma mère est partie vivre seule il y a 8 mois, reprenant uniquement le lit conjugal et deux télévision.

Ils réclame ces biens (il a les factures à disposition), ma mère a accepté qu'il vienne chercher ces biens. Mais, il a aussi rajouté toutes sortes de bien dont il a les factures mais que ma mère n'a jamais eu.

A-t-il le droit de réclamer des choses qui ne sont pas chez ma mère ? (C'est un menteur, manipulateur, qui sait parler correctement)

Il lui demande entre autre: un lave vaisselle, une machine à café, micro-ondes, ventilateur, cigares et quelques vêtements. Ma mère ne possède pas ces biens mais il va tout de même venir avec la police.

Que pouvons nous faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez les recevoir avec un avocat.

Il est peu probable que la police se déplace, sauf s'il a porté plainte pour vol. Ensuite si les biens soi-disant volés sont chez votre mère, elle devra les rendre.

cf code civil :

Article 2276

Version en vigueur depuis le 19 juin 2008

Modifié par LOI n°2008-561 du 17 juin 2008 - art. 2

En fait de meubles, la possession vaut titre.

Néanmoins, celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose peut la revendiquer pendant trois ans à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve ; sauf à celui-ci son recours contre celui duquel il la tient.